

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

4060/88 (Presse 4)

1217th Council meeting  
- Agriculture -  
Brussels, 18, 19 and 20 January 1988  
and 23 and 24 January 1988  
President: M. Ignaz KIECHLE  
Federal Minister for Food,  
Agriculture and Forestry  
of the Federal Republic of Germany



Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH

Minister for Agriculture and  
Viticulture

Mr René STEICHEN

State Secretary for Agriculture

Netherlands:

Mr Gerit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal:

Mr Alvaro BARRETO

Minister for Agriculture,  
Fisheries and Food

Mr Arlindo CUNHA

State Secretary for  
Agricultural DevelopmentUnited Kingdom:

Mr John McGREGOR

Minister for Agriculture

o

o

o

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN

Vice-President

PREPARATION FOR THE EUROPEAN COUNCIL MEETING IN BRUSSELS ON  
11 AND 12 FEBRUARY 1988 - AGRICULTURAL ASPECTS

During a protracted meeting held in two parts the Council conducted a detailed examination of the Commission proposals, primarily those concerning set-aside (withdrawal of land from agricultural production). These measures constitute a decisive supplementary factor in restoring balance to the agricultural markets.

It then resumed its discussions, on the basis of a note from the Presidency, on the introduction of stabilizers, more particularly with regard to cereals and oilseeds and protein plants.

At the end of the discussions the President noted that substantial progress had been achieved both on stabilizers for cereals, oilseeds and protein plants and on set-aside, including fallow land used for grazing, and that, in particular, the Commission broadly shared the approach of the Presidency.

This progress should enable the European Council to reach a solution on agriculture in the context of an overall agreement on all aspects of the Delors package.

BEEF AND VEAL

The Council carefully examined the proposals on:

- the estimates for:
  - = young male bovine animals,
  - = beef and veal intended for processing,
- the opening for 1988, as an autonomous measure, of a special import quota for imports of high-quality beef.

Following its discussions, certain general trends emerged but it did not reach an overall consensus.

The Council accordingly decided to resume its examination of this matter at a forthcoming meeting.

TABLE OLIVES

Following an exchange of views on the situation of the market in table olives, the Council adopted a Decision under the third paragraph of Article 93(2) of the Treaty, authorizing Greece to maintain until 31 December 1989 the national aid measures in force, which are deemed necessary to enable the present income of table olive producers to be maintained.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities Regulations:

- fixing at 1 694 tonnes for 1988 the quota applicable for imports into Portugal of maize starch from the Community as constituted on 31 December 1985;
- amending Regulation (EEC) No 4066/87 and fixing at 408 tonnes for 1988 the quotas applicable to imports into Portugal of certain pigmeat products from the Community as constituted on 31 December 1985.

Commercial policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 1698/85 imposing a definitive duty on imports of electronic typewriters originating in Japan.

GATT

The Council authorized the Commission to take part in the negotiations for the accession of Tunisia to the GATT.

---



Bruxelles, le 15 Janvier 1988

433

**NOTE BIO (87) 14 AUX BUREAUX NATIONAUX**  
**cc. AUX Membres du Service du Porte-Parole**

**Préparation du Conseil agricole (N. Wegter)**

Au cours de la prochaine session des Ministres de l'Agriculture qui débutera lundi prochain à 15h, le point principal à l'ordre du jour est libellé "préparation du Conseil européen de Bruxelles".

A ce sujet, la Présidence va sans doute relancer le débat en ce qui concerne le volet agricole de l'ensemble du paquet à convenir au niveau du Conseil européen, après l'"interruption" du débat intervenue à Copenhague. Il est donc probable que les Ministres se référeront de nouveau aux problèmes clés de ce volet et notamment les stabilisateurs proposés pour le secteur des céréales, des oléagineux et protéagineux. A ce sujet, les propositions de la Commission telles qu'elles ont été élaborées en septembre dernier restent sur la table, y compris certaines modifications introduites à l'occasion de quelques sessions des Ministres de l'agriculture ainsi que du Conclave en vue de la réunion de Copenhague.

Dans le même contexte, les Ministres seront sans doute sollicités à se prononcer vis-à-vis d'un nouveau document qui leur a été soumis cette semaine et qui concerne le "set-aside". A ce sujet, un Groupe à haut niveau s'est réuni hier sous la Présidence du Secrétaire d'Etat allemand, M. Kittel. Ce dernier fera donc rapport des résultats du débat au sein de ce dernier groupe afin de structurer ainsi les pourparles à ce sujet au niveau des Ministres.

Il n'est pas certain que la session pourra déjà s'achever dès mardi soir, comme cela a été officiellement prévu puisque la Présidence n'a pas exclu qu'il faille poursuivre le débat mercredi prochain aussi.

En ce qui concerne les autres points à l'ordre du jour et qui seront probablement traités dès l'ouverture de la session figurent notamment les propositions relatives aux importations dans le secteur de la viande bovine. Les détails y relatifs sont repris dans la note P-89.

Amitiés,  
  
C.D. Ehrermann

Bruxelles, le 19 Janvier 1988

NOTE BIO (88) 14 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICULTURE (N. Wegter)

La session des Ministres de l'Agriculture a été interrompue hier soir vers 20h30 et reprendra ce matin à 10H. La journée d'hier a été consacrée entièrement au premier volet du paquet agricole lié à la préparation du prochain Sommet, à savoir le "set-aside".

A l'ouverture de la session, la Présidence a fait part de son intention d'organiser les travaux du Conseil de telle manière que les discussions ne se concentreront que sur les thèmes essentiels, étant bien entendu qu'il reste d'autres problèmes à résoudre mais qui sont toutefois d'une importance politique secondaire. Comme problèmes principaux, M. Klechle a identifié le "set-aside" d'une part, ainsi que les propositions "stabilisateurs" pour le secteur des céréales, des oléagineux et protéagineux, d'autre part. C'est donc, en effet, le tableau des problèmes qui ont déjà figuré à l'ordre du jour du dernier Conseil européen de Copenhague.

Jusqu'ici, la Présidence n'a pas fourni de contributions écrites pour faciliter la discussion, de sorte que les Ministres n'ont fait référence qu'aux propositions de la Commission.

Ceci a également été le cas pour le thème du "set-aside" où les Ministres, en général, ont bien confirmé les positions déjà connues en la matière au niveau du dernier Groupe à haut niveau qui s'est réuni le Jeudi 14 janvier. Ceci signifie donc qu'aucune des délégations n'a émis de réserve de fond vis-à-vis de l'approche préconisée par la Commission. Toutefois, la grande majorité a été d'avis que le gel des terres, qui peut opérer comme un stabilisateur de la production, ne peut être considéré que comme un complément aux autres propositions "stabilisateurs" déjà sur la table.

D'autre part, notamment quelques délégations des Pays méditerranéens, ont mis l'accent sur le fait qu'il y a toutes raisons de prévoir une certaine flexibilité en ce qui concerne l'application du principe du "set-aside" afin de pouvoir prévoir des exemptions régionales en fonction de la situation particulière des régions en question. C'est dans la même optique que la délégation portugaise a demandé d'exclure la totalité du territoire portugais jusqu'en 1996. La délégation espagnole a été d'avis que le niveau de chômage devrait aussi être pris en compte pour pouvoir délimiter des régions pouvant être exemptées de la proposition de la Commission.

Toutes les délégations acceptent le fait que le régime à instaurer devrait avoir un caractère obligatoire pour les Etats membres et facultatif pour les agriculteurs.

En ce qui concerne le financement du régime proposé, les pays "nordiques", y compris la Belgique, la France et le Luxembourg, se sont prononcés en faveur d'une imputation au FEOGA-section orientation, tandis que presque toutes les autres délégations ont plaidé en faveur du FEOGA-section Garantie.

Le niveau des primes à attribuer reste certainement aussi un point de litige, la grande majorité des délégations acceptant la nécessité d'un niveau minimal des primes mais des divergences de vues assez importantes subsistent en ce qui concerne l'opportunité d'un niveau maximal de ces mêmes primes. Dans le même contexte le problème clé, à savoir le taux de participation de la Communauté aux primes attribuées, reste à résoudre.

Les Ministres vont poursuivre leurs débats ce matin sur ce même thème dans l'espoir que la partie restante de cette session, c'est-à-dire à partir de cette après-midi, pourra être consacrée aux autres thèmes du volet agricole comme indiqués ci-dessus.

La Présidence a déjà indiqué qu'elle n'excluait pas une prolongation de la session jusqu'à mercredi après-midi, mais pour l'instant ceci reste encore hautement incertain et dépend vraisemblablement aussi des nouvelles initiatives éventuelles de la part de la Présidence.

Autre point : secteur de la viande bovine.

Les Ministres ont entamé un débat relativement bref à l'égard des propositions de la Commission pour l'importation des jeunes bovins et de la viande bovine destinée à la transformation ainsi que de la viande bovine de haute qualité pour 1988. (voir P-89).

Bien qu'une majorité qualifiée se soit dégagée en faveur d'une solution de compromis de la Présidence visant une légère diminution des quantités des jeunes bovins associée à l'inclusion d'une quantité limitée de la viande bovine destinée à la transformation, M. Andriessen n'a pas été en mesure de s'y rallier. De ce fait, la Présidence a dû conclure que pour l'instant il n'y a pas de possibilités de trouver un accord définitif en la matière, de sorte que ce point figurera de nouveau à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil agricole.

  
Amitiés,  
C.D. Ehlermann.

Bruxelles, le 20 janvier 1988

NOTE BIO (88) 14 (suite2) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICULTURE (N. Wegter)

La session de hier qui a duré jusqu'à 22.30h et qui va être reprise ce matin à 10h a été consacrée à trois sujets, à savoir :

- le gel des terres
- les mesures de stabilisation dans le secteur des céréales
- les mesures de stabilisation pour les oléagineux

#### GEL DES TERRES

Le débat en ce qui concerne ce dossier à laquelle la délégation allemande et par conséquent la présidence attache une importance particulière, n'a pas été conclusif jusqu'ici. Toutes les délégations s'étant exprimé en principe favorablement vis-à-vis de cette option, des difficultés importantes restent à résoudre en ce qui concerne les modalités pour son application.

Toutes les délégations partagent l'avis que le "set aside" peut contribuer à une meilleure maîtrise de la production, mais la plupart d'entre elles soulignent qu'une telle mesure ne peut jouer qu'à titre complémentaire par rapport aux autres mesures de stabilisation déjà proposées et vis-à-vis desquelles le Conseil va encore se prononcer.

Les difficultés principales concernent les critères d'exemption de certaines régions caractérisées par un sousdéveloppement socio-économique, ainsi que le taux de participation de la Communauté au financement des primes à convenir. Tandis que la plupart des pays "nordiques" plaident en faveur d'un taux modulé avec un maximum qui ne peut pas dépasser 50%, plusieurs autres délégations insistent pour que la participation de la Commission s'élève bien au-delà de 50%, en particulier pour les primes avec un niveau relativement peu élevé (par exemple 200 ECU par ha).

Un autre point de litige reste la question de savoir si le FEOGA-Garantie doit être chargé du financement communautaire ou la section Orientation du même fonds.

Les délégations représentant les pays méditerranéens plaident en faveur de la première option, tandis que la plupart des autres délégations et particulièrement les délégations française et britannique insistent sur la deuxième solution.

En relation avec le dossier "set aside" qui fera sans doute partie de l'ensemble du paquet agricole pour le prochain sommet, la présidence a estimé qu'il y a lieu d'y intégrer également le dossier "prépension". A ce dernier sujet une proposition de la Commission date de 1986 et elle vise à inciter les agriculteurs à partir de l'âge 55 ans de cesser leurs activités en leur attribuant une prime pluri-annuelle. La présidence a été soutenue ainsi par la grande majorité des autres délégations pour définir les grandes lignes à confirmer au niveau du Conseil européen pour mettre en vigueur la disposition proposée, dans laquelle figure également un élément de "set aside" dans la mesure où l'agriculteur concerné laisse en friche ses terres arables.

La Commission peut également suivre cette approche, mais M. ANDRIESSEN a mis en évidence dans des termes très clairs qu'elle estime que les propositions de la Commission en ce qui concerne les aides directes aux revenus devraient également être discutées dans le même contexte. A ce sujet il a rappelé que la Commission a proposé une double approche, c'est-à-dire une instauration d'un cadre pour des aides directes aux revenus avec un caractère purement social d'une part et la définition des aides pour encourager la restructuration à financer par la trésorerie nationale et communautaire.

Le Vice-président a insisté sur l'importance de ce dernier dossier à laquelle référence a été faite dans les conclusions du dernier sommet de Bruxelles. Il a mis en évidence qu'il ne peut pas accepter une procédure qui vise à dissocier ce dernier dossier du paquet à soumettre au prochain sommet même si la majorité des délégations maintient des réserves de fond vis-à-vis de plusieurs éléments des propositions de la Commission.

#### CEREALES

La présidence a fait part de ses conclusions en ce qui concerne la position des délégations vis-à-vis de ce volet crucial, sur la base de son tour de capital effectué les derniers jours. Il a constaté que la grande majorité des délégations insiste sur un niveau pour la Quantité Maximale Garantie (QMG) bien au-delà du chiffre proposé par la Commission, c'est-à-dire 160 MIO de t au lieu de 155 MIO de t. En outre, d'après M. KIECHLE, la plupart des délégations veulent définir les modalités de sanctions en cas du dépassement du QMG d'une telle manière que l'évolution du taux de productivité servirait comme seul point de référence. D'après la présidence ceci devrait conduire à un système n'ayant que des effets sur le niveau de la taxe de coresponsabilité.

En conformité avec l'analyse faite par la présidence, la délégation française a soumis une suggestion pour trouver une solution. L'essentiel de cette suggestion comporte le fait que la sanction ne peut pas dépasser le niveau de l'augmentation du taux de productivité qui pour la campagne 1988 est estimé être de l'ordre de 3%.

Sans que toutes les délégations se soient exprimées vis-à-vis de cette dernière solution, la présidence a constaté que "apparemment" la solution française pourrait être acceptée par la majorité qualifiée.

M. ANDRIESEN, dans des termes très fermes, a pris ses distances par rapport à une telle solution de compromis. Il a constaté que la solution française ne peut nullement assurer la stabilité nécessaire pour ce secteur tant sur le plan de la production que sous l'angle budgétaire. C'est pourquoi la Commission insiste sur ses propres propositions en la matière, sans que ceci implique qu'elle n'est pas disposée à chercher un compromis raisonnable.

#### OLEAGINEUX

Pour ce secteur, la présidence suggère de suivre les grandes lignes de la proposition de la Commission mais en les appliquant d'une façon très modérée. Ceci signifie donc un relèvement du niveau des QMG pour les produits concernés (4,5 MIO de t pour le colza au lieu de 4 MIO de t; 2 MIO de t au lieu de 1,9 pour le tournesol et 1,2 MIO de t pour le soja au lieu de 1,1). En outre, en ce qui concerne les pénalisations, d'après la présidence, elles devraient se limiter à une diminution de prix avec un maximum de 5 points. Ceci est donc largement différent de la proposition de la Commission, celle-ci ayant préconisé une diminution de prix de 0,5% pour chaque point de dépassement du QMG.

La délégation française peut apparemment se rallier au compromis suggéré par la présidence bien qu'elle préconise des modalités semblables à celles suggérées par la même délégation pour le secteur des céréales. D'autre part, notamment les délégations néerlandaises, britanniques et danoises se sont montrées très critiques vis-à-vis de cette solution, ces délégations s'étant également réservées totalement vis-à-vis la solution de compromis suggérée pour le secteur des céréales.

M. ANDRIESSEN ne s'est limité qu'au constat que l'approche préconisée par la présidence ne correspond nullement à l'objectif d'aboutir à des stabilisateurs efficaces dans le secteur concerné.

Avant d'interrompre la session d'hier soir, la présidence a fait part de son intention de s'entretenir avec la Commission pour mettre au point l'état du débat et elle fera rapport de ses conclusions à l'occasion de la réouverture de la session ce matin.

Sur la base des travaux effectués jusqu'ici il ne nous paraît pas probable que la présidence soumettra aujourd'hui un texte pour un compromis global, les conditions politiques n'ayant pas encore été réunies pour faire un progrès significatif.

Amitiés,



G. ANOUIL

Bruxelles, le 20 janvier 1988.

NOTE BIO (88) 14 (suite et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICULTURE (N. Wegter)

Comme déjà prévu dans la note précédente, les ministres n'ont pas été en mesure de conclure sur l'ensemble du paquet "préparation sommet de Bruxelles". Après plusieurs heures de débat de procédure, la session a été interrompue vers 14h pour être reprise le samedi prochain à 15h. Ce délai permettra la présidence d'établir un document de compromis couvrant les principaux problèmes en litige, à savoir, les céréales, oléagineux et protéagineux, d'une part et le "set aside" d'autre part. Il est entendu que la Commission est sollicitée d'y contribuer.

C'est donc à partir de samedi après-midi qu'un nouveau long débat peut être prévu qui pourrait bien se prolonger jusqu'au dimanche matin.

Suite à cette réunion il est dans l'intention de la présidence de faire rapport des conclusions arrêtées au Conseil Affaires générales prévu pour lundi et mardi prochain.

Bien qu'on puisse constater une volonté partagée par toutes les délégations de faire du progrès significatif en vue d'un sommet fructueux à Bruxelles, il est en ce moment hautement prématuré de prévoir une conclusion positive dès la prochaine session des ministres de l'Agriculture.

Il y a certainement des points de concordance notamment en ce qui concerne le dossier "set aside", mais en ce qui concerne les problèmes-clés, à savoir céréales et oléagineux, des difficultés majeures subsistent.

Amitiés,



G. ANOUIL

1  
2  
3  
4

Bruxelles, le 21 Janvier 1988

NOTE BIO (88) 14 (suite et fin complément) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICULTURE (N. Wegter)

Dans notre dernière note concernant l'état des travaux du Conseil Agriculture nous nous sommes référés au fait que la Présidence a l'intention de soumettre le samedi prochain aux ministres un texte de compromis. Dans ce contexte, nous avons indiqué "qu'il est entendu que la Commission est sollicitée d'y contribuer...".

Nous précisons que cette dernière phrase n'implique qu'une contribution technique des services de la Commission à la rédaction d'un nouveau compromis de la Présidence allemande.

Amitiés,

  
C.D. EHLERMANN

Bruxelles, le 25 janvier 1988.

433

**NOTE BIO (88) 24 AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

**CONSEIL AGRICULTURE : LE DEBAT SUR LES STABILISATEURS EST  
DEBLOQUE. (N. Wegter)**

Après un week-end bien rempli par des discussions très intensives, on peut constater des progrès sensibles en ce qui concerne la préparation du prochain Sommet à Bruxelles pour le volet "agriculture".

A la fin de la session du Conseil, hier soir vers 20h, M. Klechle a pu annoncer que la grande majorité des délégations peut souscrire, en principe, à un texte de compromis présenté par la Présidence et couvrant l'ensemble des problèmes discutés ce week-end, à savoir l'instauration des stabilisateurs dans les secteurs des céréales, oléagineux et protéagineux, d'une part, ainsi que le programme "set-aside". Deux délégations, à savoir celles des Pays-Bas et plus nettement du Royaume-Uni, se sont distancées du texte élaboré lors de cette session, en estimant que les modalités suggérées ne suffisent pas à donner suffisamment d'assurances pour stabiliser les dépenses dans les secteurs concernés. Par ailleurs, la Commission, par la voix du Vice-Président Andriessen, s'est déclarée d'accord avec la structure du compromis de la Présidence tandis qu'elle en diverge sur certains points importants en ce qui concerne la quantification, la Commission insistant sur une approche plus restrictive.

Voici les principaux éléments du paquet soutenu par la grande majorité des délégations.

**1. Céréales**

La Présidence propose une quantité maximale garantie (QMG) de 160 millions de tonnes pour les trois campagnes suivantes et, en cas de dépassement de ce chiffre, une augmentation de la taxe de co-responsabilité de 3 %. En outre, dans la même situation, le prix d'intervention pour la campagne suivante, c'est-à-dire la campagne 89/90, sera réduit avec un maximum de 2,5 % en fonction de l'accroissement de la productivité enregistrée.

La Commission peut souscrire aux "structures" de l'Instrument stabilisateur suggéré par la Présidence, mais elle insiste pour que la QMG s'élève à 158 millions de tonnes, un chiffre correspondant à ce qu'elle était déjà prête à accepter lors du dernier Sommet de Copenhague. Rappelons que la Commission avait initialement proposé un chiffre de 155 millions de tonnes. En outre, la Commission insiste sur un taux maximum de réduction du prix d'intervention pour la campagne 89/90 de 3 %.

La Présidence a retenu la proposition de la Commission d'exempter chaque exploitation du prélèvement de co-responsabilité (de base et supplémentaire) jusqu'à 20 tonnes de sa production commercialisée.

Par ailleurs, la Commission persiste dans son idée qu'en cas de dépassement du QMG, déjà pour la première campagne pour laquelle le système des stabilisateurs devrait s'appliquer, soit à partir de la campagne 88/89, il faudrait imposer des sanctions par le biais des prix et de la taxe de co-responsabilité. Dans un tel cas, la Commission estime nécessaire de pouvoir donc adapter les modalités d'intervention et notamment les majorations mensuelles, une procédure dont les effets se répercutent en réduction de prix pour les producteurs. M. Andriessen a déjà fait part de son intention de prévoir un tel procédé dans le cadre de ses propositions "prix" pour la campagne 88/89.

## 2. Oléagineux et protéagineux

La Présidence a suggéré pour les produits concernés les QMG suivants (entre parenthèse, vous trouverez les chiffres du compromis initial de la Commission):

	en millions de tonnes	
- colza	4,5	(4,0)
- graines de tournesol	2,0	(1,9)
- soja	1,3	(1,1)
- protéagineux	3,5	(3,3)

En cas de dépassement de ces QMG, la Présidence a suggéré de réduire les prix de 0,4 % pour chaque point de dépassement.

La Commission s'est déclarée prête à accepter les chiffres des QMG tels que suggérés par la Présidence à la condition que la sanction en cas de dépassement des QMG soit plus sévère, c'est-à-dire une diminution de prix de 0,5 % pour chaque point de dépassement (au lieu de 0,4 %).

## 3. Retrait des terres agricoles

Les grandes lignes des idées initiales de la Commission ont été retenues dans le compromis de la Présidence. Ceci signifie donc que le "set-aside" ne peut être conçu qu'à titre de complément aux mesures de politique de marché, que la durée de la mise en retrait des terres devrait être de 5 ans et porter au minimum sur 20 % des terres arables.

La prime minimale est fixée à 100 Ecus/ha et la prime maximale à 600 Ecus/ha, bien que la Commission aura la faculté, dans des cas exceptionnels, de fixer la prime maximale à 700 Ecus/ha. En ce qui concerne l'exemption du prélèvement de co-responsabilité en relation avec le "set-aside", la Présidence a retenu la proposition de la Commission visant d'exempter, pour 20 tonnes de céréales commercialisées, la production des producteurs qui mettent 30 % de leurs terres hors culture.

En ce qui concerne la participation de la Communauté au paiement des primes, les taux suivants ont été suggérés par la Présidence (entre parenthèses, vous trouverez les chiffres préconisés initialement par la Commission) :

- pour la première tranche de 200 Ecus :	70 %	(50 %)
- de 200 à 400 Ecus	25 %	(25 %)
- de 400 à 600 Ecus	15 %	(15 %)

Contrairement aux idées initiales de la Commission, la Présidence prévoit également de pratiquer le "set-aside" sous forme de pâturage, bien que dans ce cas, les primes devraient s'élever à 50 % de celles pratiquées pour les programmes "orthodoxes". Le taux de participation de la Communauté au financement des primes devrait s'élever au même chiffre que celui retenu pour les primes normales.

Répondant à une exigence spécifique de la délégation espagnole, la Présidence a suggéré d'instaurer la faculté permettant aux Etats membres, dans le cadre du programme "set-aside" de pratiquer la reconversion de la production des cultures arables vers des lentilles, pois chiches et vesces.

En ce qui concerne la participation du FEOGA au programme, la Présidence a suggéré de charger la section garantie pour 50 % et la section orientation pour 50 %. Rappelons que la Commission avait proposé de ne charger que la section garantie.

#### 4. Pré-retraite et aide aux revenus

La Présidence a suggéré que le Conseil décide avant le 1er avril 1988 en ce qui concerne la proposition de la Commission portant sur un régime de pré-retraite facultative et qu'il se prononce définitivement avant le 1er juillet 1988 à l'égard des propositions de la Commission portant sur les aides aux revenus.

#### 5. Incidences financières

Selon une première estimation rapide, les incidences financières découlant du compromis de la Présidence, par rapport à la lettre rectificative pour 1988 et aux premières estimations pour le budget 1989, sont les suivantes :

	Exercices	
	1988	1989
Céréales	- 247	- 639
Oléagineux *	- 4	- 10
Protéagineux	- 2	- 25
<b>Total</b>	<b>-253</b>	<b>- 674</b>

(\*) La lettre rectificative pour 1988 et les premières estimations pour le budget 1989 incorporaient déjà une réduction de prix de 15 % pour les campagnes 1988/89 et 1989/90. Par rapport à la législation existante, l'économie serait plus élevée.

M. Klechle a fait part de son intention de faire rapport de l'état des travaux, par la bouche du Secrétaire d'Etat, M. Kittle, au Conseil Affaires Générales de ce matin. Ensuite, un

rapport écrit sur ce même sujet sera fourni par la Présidence au "Conclave", cette dernière instance devant mettre au point les dernières préparations du prochain Sommet. Ceci signifie donc que dans l'esprit de la Présidence, les Ministres de l'Agriculture ne s'occuperont plus de ce dossier avant le Sommet des 11 et 12 février prochain.

  
Amities,  
C.D. Ehlermann